

GT fusion des instances

10 mars 2021



Le CSA un autre outil de réduction des droits des agent.e.s !

Un groupe de travail présidé par M.Orange-Louboutin, Secrétaire Générale Adjointe, du MEFR, s'est tenu le 10 mars 2021 pour « examiner » le niveau de mise en place des Comités Sociaux d'Administration (CSA) qui entérineront également la disparition des CHSCT. Après les Lignes Directrices de Gestion (LDG) et la fin des CAP locales, cette nouvelle disparition voulue par la Loi de « Destruction » de la Fonction publique. Cette disparition consacre le renforcement des pouvoirs des directions nationales et locales sur les agent.e.s.

A compter des prochaines élections professionnelles (prévues pour 2022) les Comités Techniques et les CHSCT seront donc supprimés et fusionnés dans une instance unique compétente pour l'ensemble des sujets intéressant le collectif de travail : le Comité social d'administration (CSA). Une « formation spécialisée » (FS) en matière de santé, sécurité et conditions de travail, (dont la dimension Hygiène, n'est d'ailleurs plus précisée) mais peut être créée au sein de ces comités. Cette formation est obligatoire à partir de 200 agent.e.s. En deçà de ce seuil, elle devra être justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers.

Ces CSA seront déclinés au niveau ministériel, directionnels, central et déconcentré en fonction de l'organisation territoriale de la direction concernée.

Cet aspect n'est pas sans notables conséquences à la fois géographique sur le périmètre mais également sur le nombre d'agent.e.s rentrant dans la compétence de l'instance. Aujourd'hui les CHSCT sont départementalisés ce qui permet, en plus d'avoir une mise en œuvre inter-directionnelle, une certaine proximité des représentant.e.s du personnel. Désormais pour les Douanes, l'INSEE, pour des structures comme les DIRCOFI ou les DISI pour la DGFiP, les instances sont de niveau régional voire inter-régional. Pour intervenir pour une enquête de la formation spécialisée suite à un accident de service, par exemple, les représentant.e.s auront plusieurs départements à couvrir, autant de freins à la mise en œuvre d'une politique ministérielle de prévention.

Solidaires Finances a rappelé que, dans le sujet des cartographies, rien n'a été évoqué sur l'avenir des CHSCT spéciaux. Les formations spécialisées pour risques professionnels, qui sont leur équivalent dans le nouveau dispositif, seront rattachées au direction. Dès lors la question de l'articulation du niveau ministériel et directionnel dans la prise en charge des risques professionnels est posé et se pose pour l'ensemble des sujets de santé, sécurité au travail.

Cette future instance semble déjà mettre à mal cette politique ministérielle qui est une spécificité et une force de nos administrations.

Propos liminaires

Au préalable, nous revenons sur le refus de la Réunion Mensuelle d'Information Syndicale à la DGDDI. Même si ce dernier s'est appuyé sur la circulaire du 7 décembre 2020, vous avez envoyé là une sorte de signal catastrophique en termes de dialogue social. En effet, si on remet les choses en perspectives, il s'agissait tout simplement d'entendre les préoccupations, voire les angoisses d'agents dont les postes sont voués à disparaître et d'essayer d'apporter des réponses à cette inquiétude rien moins que légitime. Et la réponse fut « non, pas possible ... ». Vous affichez partout le mot dialogue social. La réalité est bien différente semble-t-il ... A un moment donné, c'est le « dialogue social et le minimum de respect dû à l'agent.e (restructuré.e de surcroît) : « non, pas possible ... ». On vous laisse méditer là-dessus, mais nous vous incitons très fortement à mesurer votre réponse.

.../...



mars 2021

.../...

Autre point que nous voulons très nettement mettre en exergue avant d'embrasser le paysage général : le maintien d'une instance nationale spécifique pour la DGCCRF. Eu égard aux tribulations connues par cette direction qui est une actrice spécifiquement bercyenne, l'absence de cette instance serait un message mortifère pour celle-ci et ses agent.e.s. (Solidaires Finances a écrit en ce sens à B. Le Maire).

Pour en revenir aux travaux du jour, vous connaissez notre enthousiasme très modéré (ceci est l'art de l'euphémisme poussé à son point extrême) pour la nouvelle Fonction Publique que vous voulez bâtir. « Bâtir » n'étant pas forcément le terme le plus adéquat. Nous verrions plutôt une rime avec un autre verbe en -ir que vous ne manquerez pas de trouver très vite.

Le modèle que vous semblez vouloir nous imposer, c'est une concentration des instances. A l'exception de Bercy, cela va aboutir à une explosion des instances. Ceci pose bien évidemment la question des droits des personnels et des droits syndicaux inhérents à tout cela.

Le tout va reposer sur des élu.e.s /militant.e.s, dont la charge va être de plus en plus lourde, jusqu'à en faire quasi systématiquement un.e élu.e « professionnel.le ». Or, ceci n'est pas notre marque de fabrique.

Toutes les thématiques brassées par les actuels CT et les CHSCT sont déjà lourdes. Elles sont parfois d'une grande technicité, tout en ne perdant pas leur caractère politique. Or, vous allez mettre tout cela dans le même creuset. Et vogue la galère ! (« Galère » étant un mot choisi à dessein ...)

A ce moment du débat, si vous nous dites « cessez de geindre, on vous a enlevé les CAP », c'est bien évidemment la plus exécrationnelle réponse qui pourrait nous être faite. Autant vous en dispenser ...

Notre attachement à une instance au plus près de l'agent.e et de sa réalité professionnelle est, à notre sens, un axe fondamental. C'est quelque chose qui doit être ancré dans la définition de la cartographie. Pour nous, concentrer un maximum d'agent.e.s avec des réalités diverses et des implantations géographiques différentes serait un mauvais choix. Cela déconnecterait l'instance de la réalité du service. Nous n'osons imaginer, avec un brin de malignité, que c'est peut-être le but caché. Mais les travaux à venir vont sûrement nous détromper ...

L'autre point que nous voulons mettre en avant est la dimension ministérielle. Au moment où la sphère bercyenne subit un certain nombre d'assauts de natures diverses, ce point doit être mis en avant. Or, la « formation spécialisée » (ex-CHSCT) mono-directionnelle ne nous semble pas aller dans ce sens. Elle s'entend pour les services à vocation particulière. Mais, pour les services territoriaux, un affichage ministériel préservé aurait tout son sens.

Nous saisissons l'occasion présente pour réaffirmer dans la droite ligne de ce qui précède notre attachement aux politiques ministérielles en matière de santé et de sécurité au travail, qui reposent sur un budget et des acteurs de prévention gérés par le Secrétariat Général. Ce dispositif a fait largement ses preuves dans la période de crise sanitaire que nous venons et que nous continuons de vivre. Or cette politique ministérielle repose sur des CHSCT interdirectionnels qui ont permis depuis leur création un enrichissement et une mutualisation favorables à l'ensemble des agent.e.s. Nous n'accepterons ni régression, ni retour en arrière. Ces deux piliers doivent impérativement trouver à être sanctuarisés. Le budget doit être rattaché aux instances des formations spécialisées pour assurer l'affectation des crédits à des mesures de prévention, de santé et d'amélioration des conditions de travail. Le réseau des acteurs de la prévention (Inspecteurs et inspectrices en santé et sécurité au travail, médecins du travail, ergonomes, infirmiers et infirmières en santé au travail, secrétaires animateurs et animatrices...) doivent être assis sur des structures pilotées et gérées par le niveau ministériel bercyen..

Les deux mots d'ordre évoqués ci-dessus peuvent sembler de prime abord antinomiques. A notre sens, ce n'est pas le cas. C'est au contraire une complémentarité qui doit absolument être mise en oeuvre, même si c'est un équilibre qui peut sembler difficile à trouver.

Enfin, nous nous interrogeons sur le fait que le Ministère de la Fonction Publique n'ait pas d'instance en propre, soit rattaché artificiellement au périmètre Bercy. A notre sens, la vocation de cette dernière serait plutôt d'être instituée auprès des services du Premier Ministre. Ou alors faut-il y voir une tutelle qui n'ose dire son nom ?

